



Rapport sur le préavis no. 04/03.2026 - Demande d'un crédit de CHF 99'000.00 pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission était composée de Mesdames et Messieurs Catherine Blouzard, Jean-Yves Aebi, Pascal Perrottet, Natacha Bruchez, Saïd Mahlouly et les suppléants : Thereza Soares Hungria et Barbara Pous.

La réunion a eu lieu le 23 mars au bâtiment du CTC, avec la présence de Madame Anouk Gäumann et Monsieur Stéphane Grand, chef des espaces verts et de la déchetterie. Nous les remercions pour leurs renseignements en répondant à nos diverses questions sur le sujet. De la part de la commission, M. Aebi et Mme Bruchez, excusés, n'ont pas participé à la séance.

Préambule

Depuis 2009, Saint-Prex est équipée de 96 conteneurs publics enterrés, fabriqués par la société VILLIGER.

Au départ, le modèle installé était le Swing-o-Mat, qui a été progressivement remplacé par le modèle Lugano, plus sûr pour les prestataires de services lors de leur utilisation.

Quelques conteneurs étaient rachetés de la commune de Morges (d'occasion) et ils étaient apparemment déjà bien usés.

Le remplacement de la plupart des conteneurs a été financé par un solde de l'avis n° 06/06.2007 relatif à l'implantation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, le papier/carton et le verre vide.

Les conteneurs sont régulièrement inspectés et entretenus par le fournisseur, qui a constaté que les 12 conteneurs restants du modèle Swing-o-Mat sont en mauvais état et présentent des risques pour la sécurité.

Le projet

Remplacer les 12 derniers conteneurs publics du système Swing-o-Mat par le modèle Lugano. Les travaux dureront 5 jours et des mesures alternatives seront prises pour maintenir la fonctionnalité pour les utilisateurs.

Le coût total des travaux s'élève à 99 000,00 CHF. Aucun autre fournisseur n'a été consulté, car il s'agit d'une technologie exclusive du fabricant Villiger.

Considérations de la Commission

1. Ce projet vise à garantir la sécurité des employés lors de la manipulation et levage des conteneurs, par conséquent, aucune économie opérationnelle n'est attendue.
2. Étant donné qu'il est envisagé d'investir pour remplacer une technologie adoptée il y a près de 20 ans, la question s'est posée de savoir s'il n'existait pas sur le marché, et chez le même fournisseur, une technologie supérieure au modèle Lugano. Il existe des conteneurs équipés d'un système de surveillance par caméra interne permettant de vérifier la capacité utilisée, mais l'adoption d'une telle technologie ne modifierait ni le contrat actuel ni les coûts négociés. (voir point 3)
3. Les ordures sont vidées 2 fois par semaine – même s'ils ne sont pas totalement remplis – cela évite les mauvaises odeurs. La commune paie de toute façon par tonne et non pas par tournée.
4. La vétusté des containers rend leur remplacement indispensable, en raison des risques de fuites de liquides acides provenant des déchets, susceptibles d'entraîner des infiltrations.
5. Le nettoyage/entretien des conteneurs se fait 2 x par année par une société externe. La durée de vie d'un conteneur est de 15 à 20 ans.
6. Le remplacement des 12 conteneurs n'ayant pas été prévu dans le budget 2026, c'est pour ça qu'il a fallu prévoir une provision pour cette dépense.
7. Le préavis de 2007 n'ayant pas été dûment clôturée à l'époque, un résidu a permis de financer des dépenses supplémentaires pour changer/entretenir les conteneurs. La commission recommande que les préavis soient dorénavant dûment clôturées, afin de ne plus permettre ce type de dépenses extraordinaires.
8. Afin d'assurer la sécurité des employés en charge de la collecte des déchets, la commission estime que cette dépense préventive est nécessaire ce d'autant qu'elle permettra de parer à une augmentation de la fréquence et des coûts des interventions de maintenance.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de 12 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 99'000.00 TTC.

St-Prex, le 12 avril 2026

Pour la commission le rapporteur, votre serviteur.

Barbara Pous

